

éolien en mer

Conseil Maritime de Façade
28 mai 2015



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Direction interrégionale de la Mer
Sud-Atlantique

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr

Contexte

Engagement de la France :

- Diviser par 4 ses émissions de Gaz à Effet de Serre (facteur 4) d'ici 2050

Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production d'électricité de 2009 :

- Objectifs de 25 000 MW d'éolien répartis entre 19 000 MW à terre et **6 000 MW en mer** ; 5 400 MW de solaire ; 2 300 MW de biomasse ; 3 TWh/an et 3 000 MW de capacité de pointe pour l'hydraulique

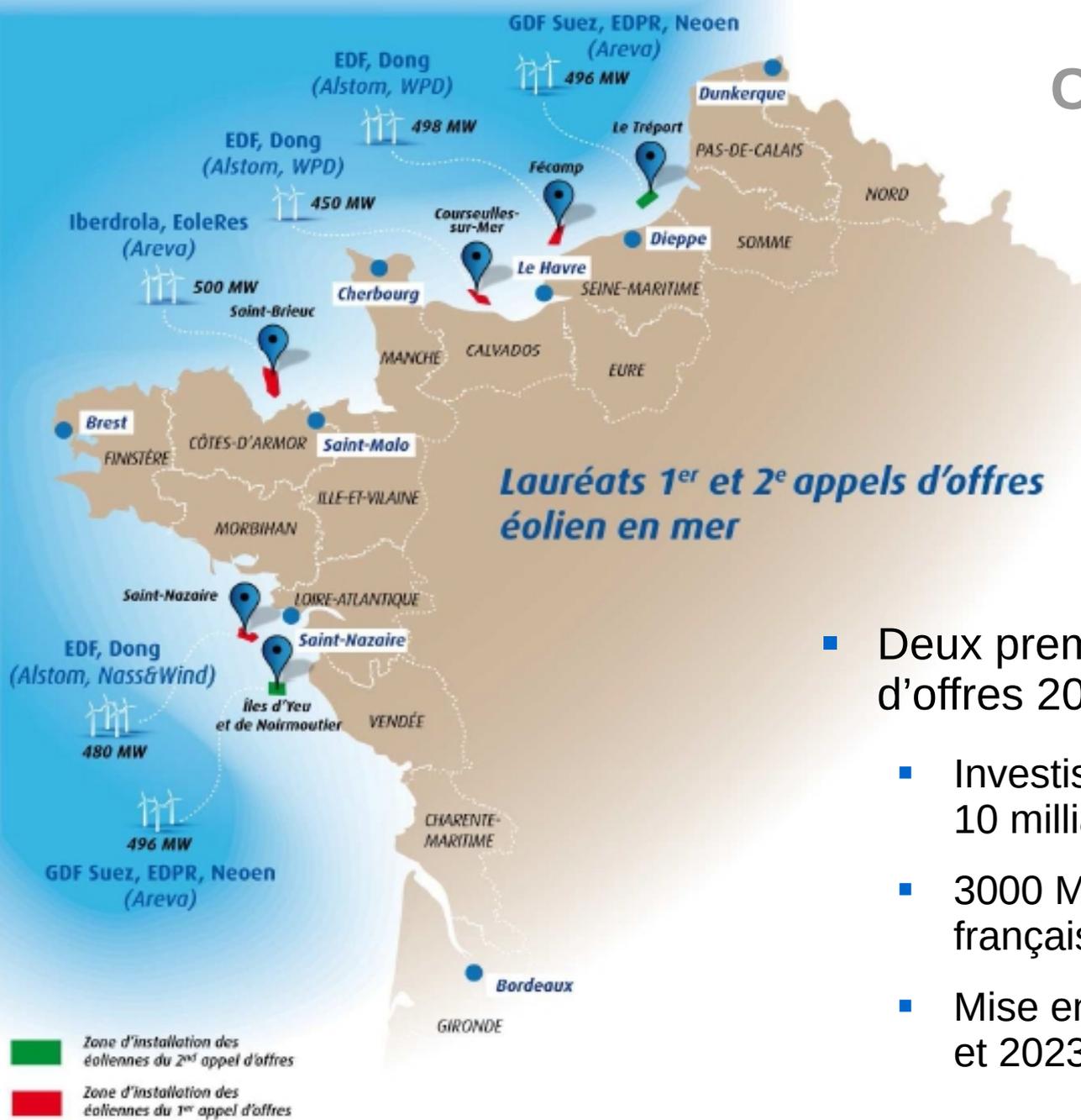


Loi sur la transition énergétique

- Titre V - Favoriser les énergies renouvelables
 - Porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030

Contexte

ENCADRÉ : GDF SUEZ / EDF / NEoen / AREVA / ALSTOM / WPD / NASS&WIND / IBERDROLA / EOLE RES



Lauréats 1^{er} et 2^e appels d'offres éolien en mer

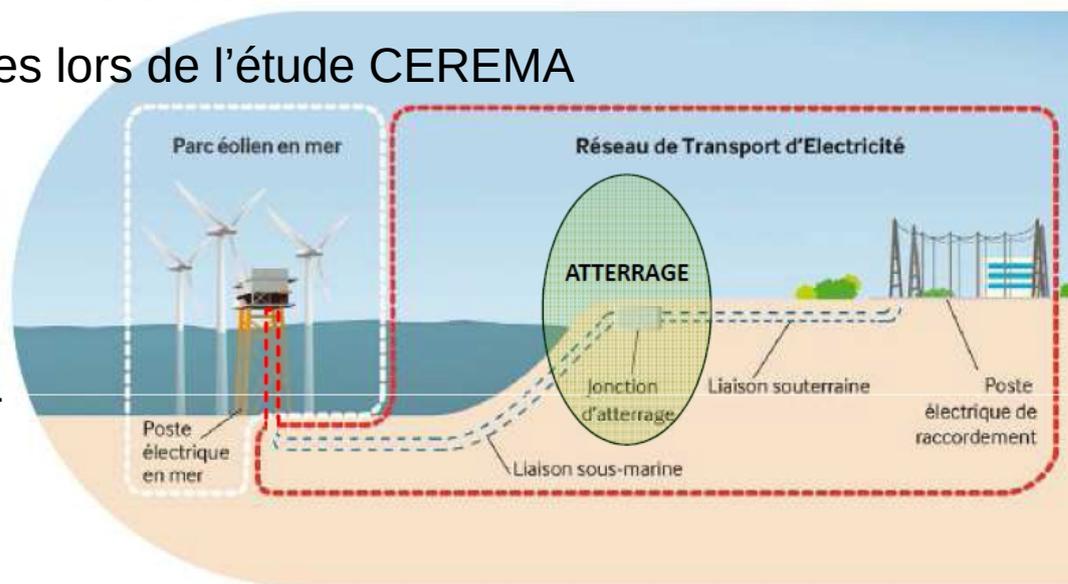
- Deux premiers appels d'offres 2011 et 2013 :
 - Investissement de plus de 10 milliards
 - 3000 MW au large du littoral français
 - Mise en service entre 2018 et 2023

■ Zone d'installation des éoliennes du 2nd appel d'offres
■ Zone d'installation des éoliennes du 1^{er} appel d'offres
 XXX... : détenteurs du capital de la société de projet
 (Y.....) : fournisseur d'éoliennes, développeur associé



Instruction Ministre 7 juillet 2014 aux préfets

- Elle porte sur :
 - éolien posé – implantation fermes commerciales
 - éolien flottant – déploiement fermes pré-commerciales
- Elle prévoit la transmission
 - étude multicritère technico-économique du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
 - étude potentiel raccordement de Réseau de Transport d'Électricité
- Elle préconise la concertation sur :
 - zones déjà répertoriées non retenues
 - nouvelles zones identifiées lors de l'étude CEREMA
 - éolien posé
 - éolien flottant
- Document de planification pour le 31 décembre 2014



A réception de cette instruction ...

- Décision locale : le CMF lieu de concertation du schéma de planification avant transmission à la Ministre
- Modalités d'organisation de la concertation avec préfecture maritime :
 - En Poitou-Charentes, organisation par Préfète 17
 - En Aquitaine, organisation par Préfet Aquitaine
- Études CEREMA et RTE finalement transmises fin novembre 2014,
- Nouveaux délais pour transmission du schéma de planification : 30 juin 2015 pour le posé et 30 avril pour le flottant



Le résultat des études CEREMA et RTE pour notre façade



Elles n'identifient aucune zone pour l'éolien flottant

Elles identifient pour le posé :

- Deux zones au large de la Charente-Maritime (« O » et « P »)
- Aucune au large de l'Aquitaine (servitudes militaires = la zone identifiée lors des 2 précédents appels d'offres n'apparaît plus), un travail plus fin est sollicité auprès du CEREMA

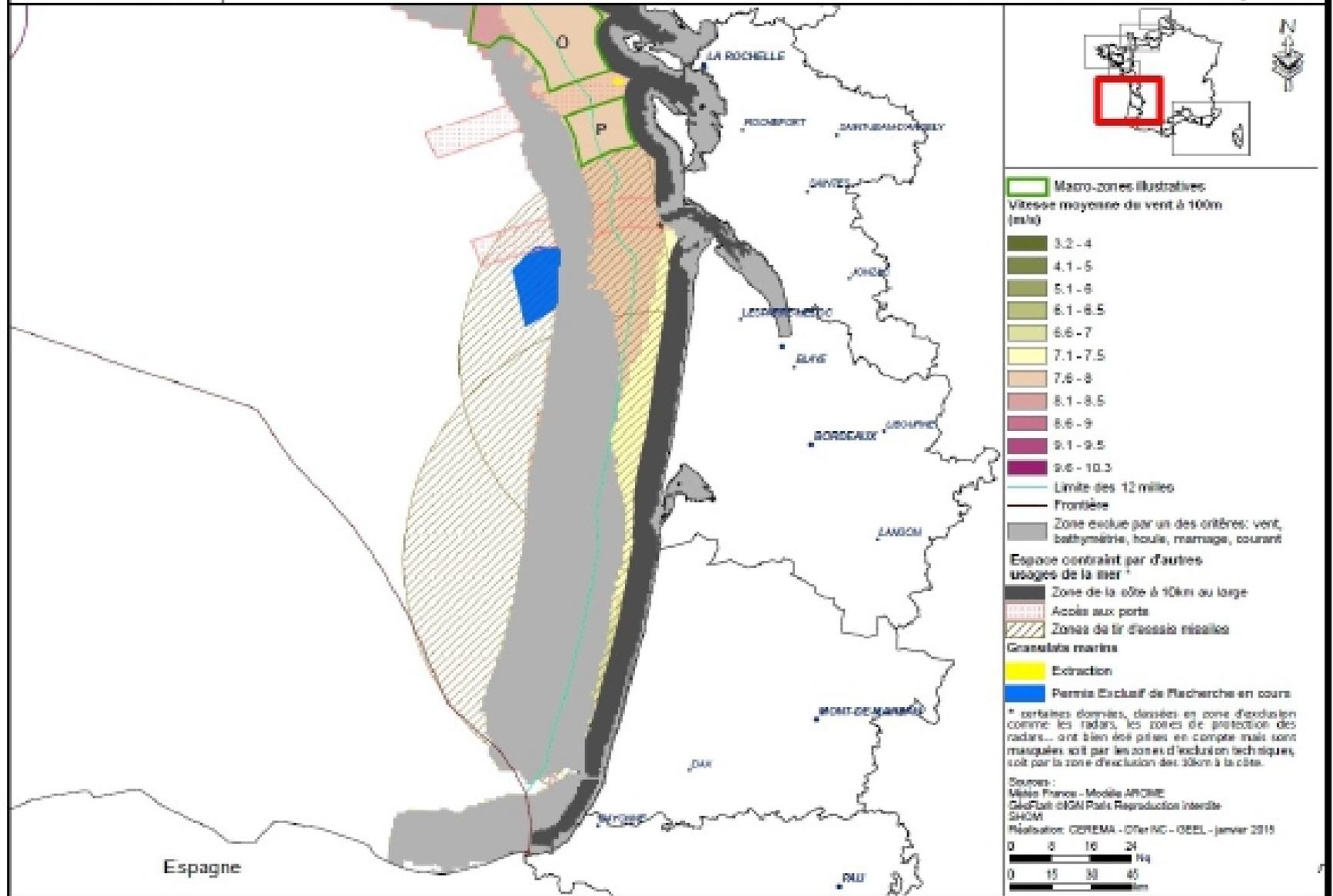


Éolien posé en mer



Direction Technique Océan, Mer et Littoral
 Direction Territoriale Normandie-Centre
 Direction Territoriale Méditerranée

Concertation production électrique en mer d'origine renouvelable - éolien posé
 Zones d'exclusion techniques et usages de la mer ayant été classés en zone d'exclusion lors
 des précédents exercices de planification
 Focus sur Poitou-Charentes et Aquitaine



En Aquitaine

- A l'aide de cette carte, de celles transmises par l'autorité militaire au CEREMA , travail de cartographie plus fin demandé au CEREMA
- Sur cette base :
 - des réunions de travail spécifiques inter services de l'État, avec les militaires, avec le Conseil Régional d'Aquitaine, avec RTE
 - Une analyse des coûts de raccordement demandée à RTE sur la zone médoc
- Un courrier de saisine officielle du préfet aux autorités militaires
- Une réponse confirmant le caractère exclusif d'une grande partie de la zone



En Aquitaine

Une zone restante de moins de 50km²

- Les professionnels interrogés sur cette zone et sa faible surface
- Une zone à moins de 10 km des côtes
- Peu de vent

Absence de zone propice confirmée

